



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2018

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Les Avanchers-Valmorel le 26 mars 2018 à vingt heures, sous la présidence de Jean-Michel VORGER, Maire.

Étaient présents : Jean-Louis BAZIN ; Mathieu CHENAL, Jean-Christophe GROGNIET ; Marie GUNIE ; Samuel LEDANOIS ; Jean-Christophe MARTIN ; Pierre MERMIN ; Erika PIANI ; Julie PONT, Annie RELIER ; Sylvie THOMAS, Annie RELIER-TISSERAND ; Annie VANDEKERCKHOVE ; Jean-Michel VORGER

Représentés :

Excusé :

Le Conseil a choisi pour secrétaire Julie PONT

Le compte rendu du 18 décembre 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire informe le conseil que le point à l'ordre du jour concernant la désaffectation des parkings P7 et moniteurs, ainsi que l'avenant 4 à la DSP de Valmorel Gestion ne peut être traité car tous les éléments ne sont pas réunis, Monsieur le Maire demande à l'assemblée le retrait et report de ce sujet.

Le point « Désaffectation P7 et moniteurs / Avenant n°4 DSP Valmorel Gestion » est retiré de l'ordre du jour et reporté à un conseil municipal ultérieur.

FINANCES

1 - PARTICIPATION REGIE VALMOBUS

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2018 de Valmobus. Une participation de 485 000 € est nécessaire à l'équilibre du budget

Le budget primitif Valmobus 2018 est adopté par le Conseil.

Le conseil municipal fixe à 485 000 € la participation à la régie de transport Valmobus

2 - COMPTE DE GESTION 2017

Le compte de gestion est en tout point conforme au compte administratif correspondant au budget de la commune
Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par Madame ZANETTO, Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3 - COMPTE ADMINISTRATIF 2017

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	3 778 663.62 €	7 291 855.00 €	11 070 518.62 €
DEPENSES	2 630 603.24 €	6 488 503.54 €	9 119 106.78 €
RESULTAT ANNEE	1 148 060.38 €	803 351.46 €	1 951 411.84 €
RESULTAT ANTERIEUR	-154 068,77 €	911 458.39 €	851 691,50 €
AFFECTATION INVESTISSEMENT		911 458.39 €	301 513,87 €
RESULTATS CUMULES	993 991.61 €	803 351.46 €	1 797 343.07 €

Présenté par Annie RELIER, adopté à l'unanimité

Approbation et affectation résultats 2018

Le conseil affecte le résultat de fonctionnement 2017 soit 803 351.46 € à la section d'investissement.



Les Avanchers Valmorel

4 - BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Maire expose dans les grandes lignes les réflexions menées lors des réunions de la commission finances sur la préparation du budget 2018.

Monsieur le Maire expose l'évolution des contributions principales depuis l'année 2012, et plus particulièrement :
Contribution communale au Fond de Péréquation des ressources intercommunales :

2012 : 27 047 € 2017 : 290 480 €

Recettes de fonctionnement : Dotation Globale de Fonctionnement :

2012 : 912 820 € 2017 : 553 238 €

Soit une perte de 623 015 € entre 2012 et 2017

Vote taux des Taxes directes locales 2018

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et débattu, le conseil décide une augmentation de 0.5% des impôts (14 389 € de recettes supplémentaires).

Le conseil vote à l'unanimité les taux suivants pour 2018 :

	Taux 2017	Taux 2018
Taxe Habitation	17.37	17.46
Foncier Bâti	22.10	22.21
Foncier non Bâti	146.25	146.98
CFE	26.75	26.88

Budget primitif 2018

Le conseil adopte à l'unanimité le Budget Primitif communal 2018 tel que présenté :

	Dépenses	Recettes
Section Fonctionnement	4 796 551 €	4 796 551 €
Section Investissement	3 137 097 €	3 137 097 €

5 - PROGRAMMATION TRAVAUX ONF 2018 et DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire présente les programmes d'entretien et travaux pour 2018 :

Forêt les Avanchers : 25 610.00 € HT / Forêt La Rupéry : 11 044.00 € HT /- Entretien paysager Valmorel : 17 400.00 € HT / Coupe et plantation école la Croix de Fer : 10 731.00 € HT /- Aménagement chemin La Belle Balade : 10 000.00 € HT

Le conseil approuve ce programme.

Le conseil municipal sollicite le Conseil Régional pour une aide financière concernant les travaux d'Intervention sylvicole en futaie régulière Parcelles E et M (Les Avanchers)

6 - TARIFS DIVERS

BOIS AFFOUAGE ET MENUS PRODUITS 2018 : Les tarifs sont inchangés

- **30.40 Euros** la part de bois d'affouage pour l'année 2018
- **33.45 Euros** le montant des menus produits pour l'année 2018

Le Conseil Municipal, considérant que l'augmentation du coût de la vie 2017 est de 1.4 %, fixe à :

REDEVANCE TAXIS 2018 :

- **260.00 Euros** la redevance annuelle d'occupation du domaine public par les taxis, pour l'année 2018

Mairie

Chef Lieu - 73260 Les Avanchers-Valmorel

Tél. : 04 79 09 83 27

mairie@valmorel.com





Les Avanchers Valmorel

7 - INDEMNITE FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE - Année 2018

Sortie de Monsieur Jean-Michel VORGER

Considérant la possibilité de voter sur les ressources ordinaires des indemnités au Maire pour frais de représentation (Article L2123-19 du CGCT)

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

DECIDE de voter un crédit de 4 000.00 € au titre de frais de représentation au Maire pour l'année 2018.

Entrée de Monsieur Jean-Michel VORGER

8 - INDEMNITE DE CONSEIL RECEVEUR

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il est possible d'attribuer au comptable une indemnité du conseil, Considérant les services rendus dans le cadre de la gestion financière de la commune :

Le conseil municipal attribue ces indemnités à taux plein à Mme ZANETTO pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2017

Le conseil municipal attribue ces indemnités au taux de 30% à M AUGÉ pour la période du 1^{er} janvier au 30 octobre 2017

9 - DEMANDES DE SUBVENTIONS - INTEMPERIES et FDEC 2019

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que suite aux événements climatiques de début janvier, un fond de solidarité a été ouvert

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Approuve les projets des travaux 2018 nécessaires suites aux dégâts : travaux de busages / entonnements et d'énrochements, pour un montant estimé de 90 000 €, et sollicite les aides mobilisables dans le cadre du guichet unique Evénements climatiques exceptionnels

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal du projet de remplacement de l'UNIMOG 400 par un tracteur équipé d'une lame triaxiale et d'une épareuse pour les besoins du déneigement communal et du fauchage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, sollicite auprès du Conseil Départemental de la Savoie les aides mobilisables dans le cadre du FDEC 2019

10 - SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal **DECIDE** l'attribution d'une subvention d'un montant de 150.00 € au comice agricole de la vallée de tarentaise pour l'aide à l'organisation du comice agricole 2018 qui aura lieu à Moutiers le 8 avril prochain.

PERSONNEL

1 - CREATION EMPLOIS SAISONNIERS ETE 2018

Le Conseil décide la création de 5 emplois saisonniers d'adjoints techniques pour venir en renfort de personnel pendant la saison d'été au service technique et pour remplacement des agents en congés maladie du 1^{er} mai 2018 au 30 novembre 2018

2 - MISE A DISPOSITION AGENTS 2018

Le conseil municipal décide la mise à disposition de 4 agents pour un total de 1050 heures environ à la Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.



3 – MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS au 1^{er} avril 2018

Suite à l'avis favorable de la CAP en date du 20/12/2017 pour le tableau d'avancement de grade présenté, Le conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE, à compter du 1^{er} avril 2018, de valider les avancements de grade présentés et modifie ainsi le tableau des emplois :

SUPPRESSION	CREATION
Adjoint technique / 33 h/hebd	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe / 33 h/hebd
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} / 28,6 h/hebd	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe / 28,6 h/hebd
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe / tps plein	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe / tps plein

FONCIER

1 – COMPROMIS DE VENTE TERRAIN EMPRISE PROJET CONSTRUCTION LA CHARMETTE CONVENTIONNEMENT LOI MONTAGNE

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil municipal l'engagement de la société PRIAMS pour la reprise du projet de construction de La Charmette : construction de 2 immeubles de logements collectifs (73 logements) et 10 habitations individuelles

Monsieur Le Maire donne donc lecture au Conseil Municipal de la promesse de vente. Précise les conditions particulières suivantes :

- Le terrain concerné est constitué des parcelles de terrain : ZW 290 pour une contenance de 4108 m², ZW 287 pour une contenance de 6209 m², ZW 170 pour une contenance de 3188 m² soit une contenance totale de 13 505 m²
- La cession de ce terrain au profit de la société PRIAMS interviendra pour un prix de 1 000 000.00 €

Compte tenu de l'importance du projet, l'opérateur et la commune se sont rapprochés afin de formaliser les convergences d'intérêts des différents partenaires dans le cadre d'une convention au titre de l'article L342-1 et suivant du Code du Tourisme.

La convention liste les obligations et engagements réciproques des partenaires ainsi que les sanctions en cas de défaillance des parties : Caractéristiques du projet : Ensemble immobilier de lits touristiques marchands à hauteur de 70 % des lits créés ; Période d'ouverture : été et hiver ; Durée de validité de la convention : 20 années à compter de l'ouverture de la RT ; Sanctions financières, indemnités en cas de changement de destination de la RT ; Servitudes d'urbanisme et de réseaux ; Engagements des collectivités en matière de desserte du site

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les actes authentiques.

2 – COMPROMIS DE VENTE TERRAIN EMPRISE PROJET JARDIN DES NEIGE CLUB MEDITERRANEE

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil municipal la proposition de la société Club Med pour l'acquisition d'un tènement foncier lieu-dit « Le Séchat » pour les besoins de l'aménagement d'un jardin des neiges pour skieurs débutants et l'aménagement d'un tapis neige couvert.

Monsieur Le Maire donne donc lecture au Conseil Municipal de la promesse de vente. Précise les conditions particulières suivantes :

- Le terrain concerné est constitué des parcelles de terrain : E 157 pour une contenance de 08a55ca, E 162 pour une contenance de 04a27ca, E 164 pour une contenance de 00a42ca, E 165 pour une contenance de 01a13ca, E 720 pour une contenance de 00a27ca, E 722 pour une contenance de 00a16ca, E 724 pour une contenance de 00a14ca, E 771 pour une contenance de 00a06ca, E 773 pour une contenance de 10a88ca soit une contenance totale de 25a88ca
- La cession de ce terrain au profit de la société Club Med interviendra pour un prix de 2 588.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer l'acte authentique.



Les Avanchers Valmorel

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

1 - MARTELAGE COUPES DE BOIS 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE la proposition de martelage de coupes de bois pour 2018 présentée par l'ONF :

- pour la forêt communale des Avanchers : diverses parcelles pour un volume de 60 m³ environ.
- pour la forêt communale de la Rupéry : diverses parcelles pour un volume de 40 m³ environ.

2 - CONVENTION ADHESION SERVICE MEDECINE PREVENTIVE

Service de médecine préventive : suivi médical des agents

Modification du taux de cotisation : de 0.33% à 0.36%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Approuve le projet de convention tel que présenté.

3 - CONVENTION COORDINATION POLICE MUNICIPALE ET FORCES DE SECURITE DE L'ETAT

La convention précise la nature et les lieux des interventions des agents de police municipale. Elle détermine les modalités selon lesquelles ces interventions sont coordonnées avec celles des forces de sécurité de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Approuve le projet de convention tel que présenté.

Le conseil entend:

Monsieur le Maire : INFORME :

- De l'arrivée d'étape de la 70^{ème} édition du Critérium du Dauphiné le vendredi 8 juin 2018 à Valmorel. Le coût à charge de la CCVA est de 48 000 €, la commune prendra en charge les frais d'installations techniques (barriérage ...)
- De la signature d'une convention d'optimisation de la dette par renégociation des emprunts avec le cabinet COMBO FINANCES
- De la signature du marché enrobés : marché à bons de commande pour une durée de 4 ans avec l'ent EIFFAGE
- De la réflexion du conseil municipal à mener quant à l'engagement de la commune au label Flocon Vert
- La commune envisage d'installer le wifi gratuit dans les zones publiques de Valmorel, le coût estimé serait d'environ 25 000 € et pris en charge par Valmorel Gestion
- Du projet d'hélistation à l'étude au niveau du parking du Crey, lieu-dit « Le Château ». la DZ actuelle à Valmorel, n'étant plus aux normes, n'est pas adaptée à des déposes privatives et sont tolérés uniquement des déposes pour les secours.
- La CCVA a confié au prestataire « Nouveaux territoire » la mise en place d'une plateforme de télé-déclaration afin d'améliorer la perception de la taxe de séjour qui est, à ce jour, très mal perçue, et en particulier pour la commune des Avanchers-Valmorel
Monsieur le Maire rappelle également aux propriétaires l'obligation de déclarer en mairie les meublés de tourisme, et qu'en cas de sinistre les assurances ont possibilité de refuser la prise en charge si le logement n'est pas déclaré.

Samuel LEDANOIS : remercie MGM, le Club Méditerranée et M Djamel HAMOU de l'OT pour leur aide à l'organisation du festival Mets d'la Wax et concerts électro musique.

Une réunion du comité de fleurissement sera organisée courant avril. La population est invitée à faire part de ses éventuels projets et idées.

Erika PIANI : l'ACCA des Avanchers organisera un ball trap les 7 et 8 juillet 2018.

La séance est levée à 22h25

Mairie

Chef Lieu - 73260 Les Avanchers-Valmorel

Tél. : 04 79 09 83 27

mairie@valmorel.com



www.lesavanchers.fr